

Chiropraxie, face aux déserts médicaux d'autres solutions

Les grandes déclarations du premier ministre et de la ministre de la santé
Elles démontrent clairement qu'ils ne sont pas au contact des réalités de la santé dans notre pays.

Notre pays est en plein bouleversement en matière de santé. Il faut être sur le terrain des patients pour s'en rendre compte.

La grande décision de réunir médecin et infirmière est d'une banalité sans nom : ils ont toujours travaillé ensemble et en bonne entente, comme avec les pharmaciens, les sages femmes et les kinésithérapeutes à partir des prescriptions médicales. Rien de nouveau sous le ciel bleu !

Les maladies se multiplient touchant tous les organes
Les médecins sont formés au diagnostic et presque toujours aux traitements chirurgicaux ou chimiques des maladies qui se multiplient à grande vitesse.

Que ce soient les cancers dans toutes leurs localisations ou les maladies auto-immunes, leur nombre ne cesse d'augmenter à tous les âges de la vie : diabète, allergies alimentaires, obésité, fibromyalgie, les thyroïdites, les poly-arthralgies, les maladies inflammatoires du tube digestif (Crohn ou RCUH), les maladies de la peau (Lupus, Sclérodémie..), Alzheimer, Parkinson, Sclérose en plaques.. aucune famille n'est épargnée.

On a même créé des maladies psychiques ou psychiatriques et pour beaucoup d'entre elles se succèdent des thérapies, parfois à vie, sans réels effets de guérison : anxiolytiques, antidépresseurs, somnifères dont on découvre qu'ils peuvent être pour certains psychostimulants.

Ainsi les maladies chroniques se multiplient et font le bonheur des laboratoires pharmaceutiques souvent en bourse (avec l'argent du contribuable) et qui s'imposent dans les cabinets médicaux avec des nouveautés qui n'en sont pas (affaire récente du levothyrox et des 4 médicaments contre l'Alzheimer remboursés par l'assurance maladie qui ne servent à rien..).

Les pharmaciens vont nous vacciner (sans prescription médicale !?) contre toutes les maladies, mais qui sera responsable en cas de complications : l'Etat qui s'impose comme un dictateur ou les fabricants ?

Aujourd'hui, on nous fait rêver avec la Science qui va tout guérir, les vaccins qui éviteront toutes les maladies et le transhumanisme qui va nous rendre éternel... Soyez malade, on s'occupe de vous..

Le grand public a plus de bons sens. Il n'est pas attiré naturellement par les hôpitaux ou les cliniques, il cherche la Santé : il veut Manger Mieux et Meilleur pour être en pleine forme, travailler avec plaisir et pas au bord du burn out, gérer ses stress sans cacheton, dormir paisiblement, élargir ses horizons pour mieux comprendre le monde et se comprendre lui même, aimer avec discernement, se sentir respecté et en sécurité.

De plus en plus, se développent plusieurs professions de santé menées par des femmes et des hommes qui ont acquis de grandes compétences pour la santé d'un grand nombre de personnes.

Les nouvelles professions de santé

Je veux parler des homéopathes, des naturopathes, des ostéopathes, des phytothérapeutes, des herboristes, des micro-nutritionnistes, des chiropracteurs, des spécialistes de la médecine chinoise ou ayurvédique (mot sanscrit Ayurveda = Science de la vie").

Ils sont plus des spécialistes de la Santé que de la Maladie et ne coûtent rien à l'Assurance maladie.

Ces femmes et ces hommes de Santé n'ont pas peur de se former à l'étranger, dans des écoles de qualité, en Belgique, en Suisse, en Chine comme en Inde. Et chez nous quelques écoles de valeur très variable répondent à une demande croissante.

Une prise de conscience que nos ministres trop éloignés du réel, courant les médias, ne voient pas et qui peut créer des emplois de qualités.

Ainsi beaucoup de personnes après avoir subi des chocs en tous genres, changent de métier, cherchent à se recentrer sur la santé, la leur et celle des autres.

Ils ne concurrencent pas les médecins.

Ils ne proposent pas les ordonnances abusives que nous voyons trop souvent dans les maisons de retraite et chez les personnes d'un certain âge que l'on cherche à médicaliser pour la ménopause, l'andropause, l'ostéoporose, le cholestérol même à des taux normaux, les carences en vitamine D très à la mode, le lévothyrox, les abus vaccinaux dès la 6ème semaine de vie.

Mon expérience personnelle m'a amené à connaître et apprécier ces thérapeutes qui peuvent faire beaucoup de bien.

Parlons d'abord des chiropracteurs.

Je passerai en revue les autres spécialités, dans mes prochaines lettres, afin de faire connaître leur intérêt, tant au grand public qu'aux responsables de la santé jusqu'au plus haut sommet de l'État. Atteint de cervico-brachialgie après de nombreuses heures en salle d'opération, après un bilan radiologique spécialisé, mes confrères concluaient qu'il fallait avoir recours aux repos, aux anti-inflammatoires et si cela persistait à telle ou telle infiltration ciblée sur la zone douloureuse.

Les cachets n'avaient pas tellement d'effets sauf négatifs sur l'estomac qu'il fallait donc protéger et on me proposait l'escalade thérapeutique.

C'est mon épouse qui me donna le bon conseil : "va voir mon chiropracteur". Elle prit rendez vous illico sans demander mon avis. Surpris par une telle proposition, je répondais qu'il me ferait plus de mal que de bien. C'était l'idée que j'avais de ce métier "non médical" qui m'était inconnu. Finalement je décidais d'aller voir "son chiropracteur" avec mon dossier radiologique. Je le prévins que j'étais très dubitatif quant à ses capacités à me soulager. En réalité j'avais peur. Il m'expliqua très clairement ce que j'avais et comment il allait procéder.

Sur sa table d'examen il m'examina d'abord avec grande douceur, puis me guida dans les mouvements tandis que je me laissais faire. La douleur disparut à la fin de la manipulation qui dura 5 bonnes minutes et sans aucune douleur. Plusieurs séances à une semaine d'intervalle consolidèrent le résultat sans la moindre douleur, sans aucun médicament, ni pour les douleurs ni pour l'estomac.

En plusieurs années, j'eus encore recours au "chiropracteur de mon épouse", à plusieurs reprises, pour des douleurs très fortes entre les deux omoplates, puis pour des douleurs du cou et de la nuque, pour des débuts de sciatique, bref pour ces troubles que nous connaissons tous à partir d'un certain âge et parfois de plus en plus tôt.

Chaque fois, même résultat : soulagement et jamais d'antalgiques. Ainsi plusieurs fois dans l'année je vais le voir quand je sens que les douleurs sont à la porte.

Il m'a demandé de donner des conférences, sur les thèmes "Inflammation et Nutrition - comment réduire ou accroître les douleurs" dans deux écoles de chiropraxie : l'Ecole Européenne à Paris et puis celle de Toulouse. J'ai été frappé par le sérieux, la motivation, la compétence des étudiantes et étudiants qui connaissent mieux l'anatomie ostéo-articulaire et neuro-musculo-tendineuse que nombre d'étudiants en médecine actuels qui ont vite oublié certaines bases de notre métier.

Pour mieux vous informer j'ai décidé de poser quelques questions à "mon chiropracteur" qui est devenu un ami : Stephan Da Col, diplômé de l'Institut Franco-Européen de chiropraxie qui exerce depuis 1994 à Montpellier.

Je me dois diffuser ce que j'ai appris qui peut être utile à tant de personnes.

Comment définit-on la Chiropraxie ?

La chiropraxie se définit comme une profession de la santé, complémentaire, non médicamenteuse. Thérapie manuelle par excellence, elle vise à détecter, corriger et prévenir les Troubles neuro Musculo Squelettiques (TMS) , notamment au niveau de la colonne vertébrale et des articulations périphériques (épaule, coude, poignet, genou, cheville ..), sans oublier leurs conséquences.

Les patients peuvent consulter directement le chiropracteur qui recueille et analyse les informations nécessaires à l'établissement d'un diagnostic dans son champ de compétence et à la prise en charge.

En résumé, le chiropracteur diagnostique, prévient et prend en charge les troubles neuro-musculo-squelettiques de l'appareil locomoteur du corps humain ainsi que leurs conséquences.

Comment le chiropracteur prend en charge un patient souffrant d'un TMS?

Le chiropracteur propose une prise en charge globale et non pas seulement centrée sur la zone douloureuse. C'est la raison pour laquelle il regardera généralement l'ensemble de la colonne vertébrale et l'ensemble du système musculo-squelettique, quel que soit le motif de consultation.

Si un patient consulte pour une entorse de cheville, le chiropracteur vérifiera l'ensemble des articulations : cheville, genou, hanche, bassin et colonne vertébrale dans son entier.

Cette prise en charge globale fait partie des points qui nous différencient d'autres prises en charge.

La chiropraxie n'est donc pas une thérapie simplement symptomatique mono articulaire, mais bien une thérapie globale ostéo-articulaire et musculaire.

Quelles sont les affections prises en charge par le chiropracteur?

La chiropraxie est préconisée dans le traitement et la prévention de nombreux troubles fonctionnels ou pathologiques de l'appareil locomoteur, dits troubles musculo-squelettiques (TMS). Les TMS se traduisent par des contractures, des douleurs ou encore une limitation du mouvement.

A titre d'exemple, la chiropraxie peut remédier aux affections les plus répandues de la colonne vertébrale tels que les cervicalgies, les sciatiques et les lumbagos, mais également aux affections des autres articulations (tendinite de l'épaule, tennis elbow, syndrome du canal carpien, entorses ...).

L'amélioration de troubles fonctionnels viscéraux après prise en charge chiropratique est rapportée de manière empirique par de nombreux cliniciens et patients (par exemple une modification du

transit intestinal, une sensation d'amélioration respiratoire, une modification du cycle menstruel, une amélioration des coliques infantiles, l'amélioration du sommeil, etc.). Néanmoins ces améliorations ne sont pas systématiques et ne reflètent pas l'état actuel des connaissances scientifiques.

Est-elle reconnue en France et si oui de quelle façon ?

L'Académie de Médecine a reconnu en 2013 pour la première fois parmi les "Thérapies complémentaires : leur place parmi les ressources de soins » : l'apport des thérapies manuelles, et plus spécifiquement de la chiropraxie, dans la prise en charge d'affections rachidiennes telles que les cervicales, les lombalgies et les céphalées d'origine cervicales.

En France, la chiropraxie dispose aussi d'un cadre légal depuis la loi du 4 mars 2002 (dite "loi Kouchner »).

Désormais, selon la loi, les chiropracteurs sont les seuls professionnels de santé non médecins autorisés à pratiquer des manipulations vertébrales sans avis médical.

Les soins peuvent-ils être pris en charge ?

Les soins ne sont pas remboursés par l'Assurance maladie, mais le sont de façon partielle par certaines assurances privées et mutuelles. Il faut les interroger sur ce sujet, car elles peuvent prendre tout ou partie du coût d'une ou plusieurs séances.

Avez vous le droit de prescrire l'imagerie médicale pour telle ou telle zone du corps ostéo-articulaire ?

Lorsque la situation clinique excède son champ de compétence, le chiropracteur adresse son patient à un médecin, pour avis, diagnostic ou prise en charge.

Il est donc tout à fait habilité à recommander ou conseiller une imagerie (radio, scanner, échographie..).

Les radiologues recevant cette demande peuvent donc y accéder.

Comment devient-on chiropracteur ? Quelles types d'étude et combien d'années ?

Les chiropracteurs ont suivi 5000 heures de cours répartis sur 5 années académiques.

Le parcours de formation des chiropracteurs compte des cours de biologie, physique, chimie, un lourd contingent d'heures d'anatomie et de sémiologie, mais bien entendu des nombreuses heures de pratique technique, dispensés par des universitaires, des médecins et des chiropracteurs.

Leur formation est très proche de celle des professions de santé. D'ailleurs, chez certains voisins européens, les études sont communes.

Un rapport de l'Académie de médecine présente la formation des chiropracteurs comme « identique à celle que dispensent les écoles de médecine », « à la différence de l'ostéopathie, précise ce rapport, la chiropraxie n'est dispensée en France que dans un établissement, (...) Le programmes proche des deux premiers cycles d'études médicales (...) » un programme dispensé par 65 enseignants dont 10 médecins quand « le corps enseignant des écoles d'ostéopathies est composé, exclusivement ou presque, d'ostéopathes non-médecins ».

Peut-on devenir PhD, c'est à dire docteur en sciences, comme peut le devenir un médecin au delà de son titre de MD (Medical docteur) ?

Oui, il est tout à fait possible d'obtenir un PhD pour un chiropracteur. Après l'obtention de son doctorat professionnel ou d'un Master, le chiropracteur peut, comme tout professionnel de santé, obtenir un doctorat de 3ème cycle après 3 années de recherche et soutenu une thèse. Il obtient alors le titre de PhD.

Alors que de nombreux confrères à travers le monde ont obtenu cette distinction, cette année et pour la première fois, un chiropracteur issu de l'Institut Franco-Européen de chiropraxie, vient d'obtenir ce titre, avec comme thème de sa thèse au Canada : « Diagnostic et conséquences des traumatismes de la moelle épinière cervicale ».

En Europe a-t-on harmonisé les formations et les prises en charge ?

Actuellement, la profession est dotée d'un statut dans plus de 40 pays différents.

Sur le continent Européen, douze pays reconnaissent la chiropraxie, avec pour la majorité un cadre équivalent en France à celui d'une profession médicale à compétences définies (c'est à dire accès direct des patients, prescription d'examen para-cliniques, et parfois prescription d'actes de kinésithérapie et d'arrêt de travail ou d'antalgique).

A l'étranger, des hôpitaux publics ou des cliniques orthopédiques s'allient-ils les compétences des chiropracteurs ?

Depuis 25 ans, de nombreuses enquêtes gouvernementales et études universitaires indépendantes ont été menées dans différents pays Européens.

Ces études ont conclu que la prise en charge diagnostique et thérapeutique par un chiropracteur comportait de faibles risques, était efficace et peu coûteuse.

La manipulation vertébrale est dite HVLA pourquoi ?

La manipulation vertébrale effectuée par un chiropracteur est dite HVLA (High Velocity Low Amplitude). Il s'agit d'un mouvement forcé, de grande vitesse et de faible amplitude, appliquée directement ou indirectement sur une articulation.

Selon les textes de loi, les chiropracteurs sont les seuls thérapeutes non médecins autorisés à pratiquer des manipulations vertébrales sans aucun avis médical préalable.

N'utilisez vous que des techniques manuelles ?

Les chiropracteurs sont aussi autorisés à utiliser des techniques dites instrumentales, c'est à dire des techniques de manipulation appliquées à l'aide d'un instrument amené au contact du patient ; des techniques mécaniquement assistées par des tables spécialement conçues à cet effet. C'est là encore une différence par rapport à d'autres thérapeutes manuels. Les chiropracteurs sont les seuls thérapeutes non médecins autorisés à pratiquer des manipulations à vecteur de force, instrumentales ou mécaniquement assistées.

Etes-vous en concurrence avec médecins et/ou médecins physiques et rhumatologues ?

Aucunement.

Même si notre champ d'action est commun, notre approche globaliste et nos outils thérapeutiques diffèrent. Nous apportons aux patients une vision, une approche et une prise en charge différente.

Plutôt que de concurrence, nous parlerons plus de collaboration. Lorsque la situation dépasse son champ de compétence, le chiropracteur adresse son patient à un médecin, pour avis, diagnostic ou prise en charge.

La chiropraxie entend travailler en synergie et en collaboration avec les autres professions de santé pour le bien être du patient.

Un très grand MERCI pour ces informations essentielles pour tant de personnes.

Il faut espérer que les responsables politiques liront cette lettre afin de mieux saisir le nouveau paradigme santé de notre pays et que nous ne serons pas les derniers en Europe.

N'hésitez pas à transmettre largement autour de vous, en particulier à vos députés et sénateurs qui ont besoin d'être correctement informés.

Bien à vous tous.

Pr Henri Joyeux